



**Association communautaire francophone
de Saint-Jean**

65, chemin Ridge, suite 245 St. John's NL A1B 4P5
(709) 726-4900 1-877-407-1055
www.acfsj.ca



Rapport annuel 2012-2013

et documents relatifs à la

10^e Assemblée générale annuelle de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean

13 juin 2013

au

Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents

Table des matières

Ordre du jour.....	3
Procès verbal de l'AGA du 21 juin 2012.....	4
Rapport d'activités.....	12
Mot de la présidente.....	19
Mot de la direction générale.....	20
États financiers (2012-2013).....	21
Prévisions budgétaires (2013-2014).....	32
Statuts et règlements.....	33

10^e Assemblée générale annuelle de l'ACFSJ
13 juin 2013
au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée
4. Nomination d'une ou d'un secrétaire d'assemblée
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 21 juin 2012
7. Rapports 2012-2013
 - a) Dépôt et adoption du Rapport annuel 2012-2013
 - Rapport d'activités
 - Mot de la présidente
 - Mot de la direction générale
 - b) Dépôt et adoption des états financiers pour l'exercice financier 2012-2013
 - c) Nomination de la firme de vérification externe pour l'exercice financier 2013-2014
8. Planification 2013-2014
 - a) Prévisions budgétaires 2013-2014
 - b) Programmation socioculturelle et récréative 2013-2014
 - c) Cotisation des membres pour 2013-2014
 - d) Délégation à l'AGA de la FFTNL
9. Amendements aux statuts et règlements de l'ACFSJ
10. Élections au conseil d'administration
 - a) Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections
 - b) Nominations et élections de la présidence
 - c) Nomination et élection des administrateurs
 - d) Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration
11. Varia
12. Mot de la fin
13. Clôture de l'assemblée

9^e Assemblée générale annuelle de l'ACFSJ
tenue le 21 juin 2012
au centre scolaire et communautaire des Grands-Vents

Procès-verbal

Présences

Membres votants	Membres non-votants	Observateurs
Brigitte Otis	Kamel Marmouche	Steven Watt
Ginette Sarazin	Paul Otis	Sylvain Grisard
Nicole Champdoizeau	Michel Sarazin	Olivier Hemard
Danielle LeBlanc	Jerry Payne	France Bélanger (présidente d'assemblée)
Martine Fillion		Florent Hofer (secrétaire d'assemblée)
Jeannette Poirier		Daniel Galarreta
Claire Wilkshire		Manon Laverrière
Celia Quadjovie		Karine Gaudreau
Nathalie Djan-Chékar		Rose Kolli
Mireille Thomas		
Rosa Bezanson		
Louise Mesbah		
Patricia Greene		
Jeannette Boiret		
Julien Bourdry		
Muguette Fortin		
Colin Dean Barnes		
Rose Verge		
Janette Planchat		
Danielle Morin		
Reine Conway		
Gia Tran		
Faviola Sanabria		
Marie-Beth Wright		
Shirley Mulrooney		
Heather Dorie		
Sandrine Baillon		
Marie-Josée Power		
Danielle Coombs		
Christophe Caron		
Jordan Elliott		
Anne Mathieu		

1. Mot de bienvenue

Rose Verge souhaite la bienvenue à tout le monde et aux présidents des années passées. La présidente souligne aussi la présence de l'ancien directeur **Steven Watt** qui a été au service de la communauté pendant cinq ans.

2. Constatation du quorum

Rose Verge constate la présence du quorum avec 32 membres votant présents.

3. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée

Résolution AGA-2012-01

Proposée par Martine Fillion

Appuyée par Danielle Morin

Que France Bélanger agisse comme présidente d'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

4. Nomination d'une ou d'un secrétaire d'assemblée

Résolution AGA-2012-02

Proposée par Reine Conway

Appuyée par Danielle LeBlanc

Que Florent Hofer agisse comme secrétaire d'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

5. Adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA-2012-03

Proposée par Christophe Caron

Appuyée par Anne Mathieu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé avec le varia ouvert

Adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour

- Mot de bienvenue
- Constatation du quorum

- Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée
- Nomination d'une ou d'un secrétaire d'assemblée
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 juin 2011
- Rapports 2011-2012
 - a) Dépôt et adoption du Rapport annuel 2011-2012
 - Rapport de la Présidente
 - Rapport de la Direction générale par intérim
 - b) Dépôt et adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2011-2012
 - c) Nomination de la firme de vérification externe pour l'exercice financier 2012-2013
- Planification 2012-2013
 - a) Prévisions budgétaires 2012-2013
 - b) Programmation socioculturelle et récréative 2012-2013
 - c) Cotisation des membres pour 2012-2013
 - d) Délégation à l'AGA de la FFTNL
- Amendements aux statuts et règlements de l'ACFSJ
- Élections au conseil d'administration
 - a) Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections
 - b) Nominations et élections
 - c) Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration
- Varia
- Mot de la fin
- Clôture de l'assemblée

6. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 juin 2011

France Bélanger rappelle les principales données contenues dans le procès-verbal. **Heather Dorie** demande à être rajoutée dans la liste des membres présents l'an dernier à l'AGA.

Résolution AGA-2012-04

Proposée par Rosa Bezanson

Appuyée de Danielle Coombs

Que le procès-verbal soit adopté tel quel avec l'ajout d'Heather Dorie à la liste de membres présents

Adoptée à l'unanimité.

7. Rapports 2011-2012

- a) Dépôt et adoption du Rapport annuel 2011-2012
- Rapport de la Présidente

Rose Verge présente le rapport de la présidente pour l'année 2011-2012.

- Rapport de la Direction générale par intérim

Karine Gaudreau présente le rapport de la direction pour l'année 2011-2012.

Résolution AGA-2012-06

Proposée par Claire Wilkshire

Appuyée de Mireille Thomas

Que les rapports soient adoptés comme tels

Adoptée à l'unanimité.

- b) Dépôt et adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2011-2012

Reine Conway présente les états financiers vérifiés.

Résolution AGA-2012-06

Proposée par Reine Conway

Appuyée de Rosa Bezanson

Que les états financiers vérifiés soient adoptés tels que présentés

Adoptée à l'unanimité.

- c) Nomination de la firme de vérification externe pour l'exercice financier 2012-2013

Résolution AGA-2012-07

Proposée par Reine Conway

Appuyée de Mireille Thomas

Que l'on laisse la décision au conseil d'administration d'effectuer la sélection de la firme comptable

Adoptée à l'unanimité.

8. Planification 2012-2013

a) Prévisions budgétaires 2012-2013

Karine Gaudreau présente les prévisions budgétaires pour l'année en cours. Aucun changement majeur n'est prévu pour l'année à venir hormis les revenus et dépenses associées aux salaires des concierges. Ceux-ci seront désormais administrés directement par le Conseil scolaire francophone provincial, ce qui entraînera une diminution des revenus, mais conséquemment, une diminution des dépenses.

b) Programmation socioculturelle et récréative 2012-2013

Karine Gaudreau présente un résumé de la programmation prévue pour l'année 2012-2013. **Karine Gaudreau** rappelle que les activités régulières resteront semblables. La directrice par intérim présente les prochains spectacles et les dates du Festival du vent en novembre.

Christophe Caron demande quels sont les défis au niveau de la gestion du centre.

Karine Gaudreau rappelle le manque d'espace qui touche le bâtiment depuis quelques années, et qu'avec l'augmentation du nombre d'élèves dans l'école et l'après-école, il faut accommoder les besoins de tous : la communauté au sens large, les parents, l'école, etc., et que l'ACFSJ travaillera de concert avec le CSFP et l'École des Grands-Vents.

c) Cotisation des membres pour 2012-2013

Résolution AGA-2012-08

Proposée par Rose Verge

Appuyée de Danielle Morin

Que les cotisations annuelles restent aux mêmes taux

Adoptée à l'unanimité.

d) Délégation de l'ACFSJ à l'AGA de la FFTNL

Résolution AGA-2012-09

Proposée par Rose Verge

Appuyée de Christophe Caron

Que le choix de la délégation soit laissé à la discrétion du conseil d'administration

Adoptée à l'unanimité.

9. Amendements aux statuts et règlements de l'ACFSJ

Le Conseil d'Administration souhaite la révision complète des statuts et règlements de l'association, qui sont désormais désuets.

Résolution AGA-2012-10

Proposé par Rose Verge

Appuyée par Janette Planchat

Que l'on effectue la révision complète des statuts et règlements et que la nouvelle version soit présentée à la prochaine AGA

Adoptée à l'unanimité.

10. Élections au conseil d'administration

a) Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections

Résolution AGA-2011-11

Proposée par Martine Fillion

Appuyée de Danielle LeBlanc

Que France Bélanger agisse comme présidente d'élections

Adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA-2012-12

Proposée par Martine Fillion

Appuyée de Janette Planchat

Que Florent Hofer agisse comme secrétaire d'élections

Adoptée à l'unanimité.

b) Nominations et élections

3 mandats sont en cours : **Rose Verge, Reine Conway, Danielle Morin.**

Trois postes de directeur restent à pourvoir.

Voir tableau ci-dessous.

Nom du ou de la candidat(e)	Proposeur	Nomination acceptée ?	Élu(e)
Colin Dean Barnes	Christophe Caron	OUI	OUI
Nathalie Djan-Chékar	Martine Fillon	OUI	OUI
Cyrilda Poirier	Rose Verge	OUI	OUI
Muguette Fortin	Janette Planchat	OUI	NON
Patricia Greene	Martine Fillion	NON	NON
Celia Quadjovie	Reine Conway	OUI	NON
Danielle Coombs	Rose Verge	NON	NON
Nicole Champdoizeau	Rose Verge	NON	NON

Résultat et noms des élus :

Colin Dean Barnes

Nathalie Djan-Chékar

Cyrilda Poirier

La présidente d'assemblée demande une résolution pour l'élimination des bulletins de vote.

Résolution AGA-2012-13

Proposition de Martine Fillion

Appuyée par Rosa Bezanson

Que les bulletins de vote soient détruits

Adoptée à l'unanimité.

c) Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration est composé de :

Rose Verge, présidente

Reine Conway

Danielle Morin

C. Dean Barnes

Nathalie Djan-Chékar

Cyrilda Poirier

11. Varia

Rose Verge remercie la présidente et le secrétaire d'assemblée et souligne l'implication de **Janette Plachat** au sein du conseil d'administration au cours des dernières années.

12. Mot de la fin

Rose Verge remercie et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration, elle remercie les personnes présentes d'avoir participé à l'assemblée et de leur implication.

13. Clôture de l'assemblée

Résolution AGA-2012-14

Proposée par Christophe Caron

Que l'assemblée soit close à 20h45

Adoptée à l'unanimité.

Rapport d'activités

Introduction

Grâce à ses membres, à son équipe d'employés dévoués, à son conseil administratif actif et impliqué et à ses partenaires gouvernementaux et communautaires, l'ACFSJ a connu une très belle année 2012- 2013.

Résumé de la programmation 2012-2013

Dans la mesure du possible, l'ACFSJ oriente ses activités et initiatives autour des grands axes prioritaires identifiés dans le Plan de développement global de la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (2009-2014).

Activités régulières

- Chorale de la «Rose des Vents» : répétitions hebdomadaires et spectacles publics
- Club des débrouillards (50 ans et +) : 1 dîner chaque mois
- Cinéma : un film pour adultes et un film pour jeunes chaque mois
- Badminton : sessions hebdomadaires
- Cours de français : sessions de printemps, d'automne et d'hiver
- Bibliothèque et Centre d'accès communautaire
- Quilles : sessions hebdomadaires
- Yoga : session de 10 séances au printemps, à l'automne et à l'hiver

Activités ponctuelles

Printemps 2012

- Concert de fin de saison de la chorale La Rose des Vents
- Spectacle d'humour : Louis-José Houde
- Assemblée générale annuelle
- Zumba familial et pour adultes seulement
- Rencontre du Club de lecture

Été 2012

- BBQ de la fête de l'Acadie
- Initiation au camping avec Parc Canada
- Marche matinale au Quidi Vidi Lake

Automne 2012

- BBQ de la rentrée et lancement de la programmation
- Soirée communautaire de l'Halloween
- Atelier public de chant
- Spectacle de Vincent Vallières
- Présentation de la pièce de théâtre Le Petit Prince
- Festival du Vent 2012
- 5 à 7 Décorons le sapin

Hiver 2012/2013

- Souper spectacle de Noël avec Duncan Cameron, Chantelle Jubenville et Matthew Hender
- Atelier et lunch avec le Club des Débrouillards (dévoilement des résultats du sondage auprès des aînés - projet de la FFTNL)
- Trois ateliers santé pour les aînés
- Lancement du CD de contes intergénérationnels
- Célébration de la Chandeleur : Messe et souper aux crêpes
- Soirée communautaire de la Saint-Valentin
- Spectacle de George Belliveau
- Consultations publiques sur la santé
- Dévoilement des résultats du sondage sur la programmation de l'ACFSJ
- Présentation de films de l'ONF dans le cadre des Rendez-vous de la francophonie

Projets spéciaux 2012-2013

Festival du Vent 2012

Du 21 au 24 novembre. L'édition 2012 a accueilli plus de 1 200 participants. Au programme : soirée d'ouverture vins et fromages avec artistes visuels et musicaux, spectacle musical de Vincent Vallières (Québec) et de trois artistes locaux, soirée cinéma, présentation d'une pièce de théâtre (6 présentations scolaires et 1 présentation publique), atelier scolaire de bruitage avec les élèves de l'École des Grands-Vents et journée familiale avec activités artistiques diverses.

Club du samedi

25 jeunes (de 5 à 14 ans) ont participé à la session de printemps, 20 à la session d'automne et 33 à la session d'hiver. Les sessions sont d'une durée de 10 semaines chacune et comprennent une multitude d'activités éducatives et amusantes en français.

Atelier de formation pour la chorale La Rose des Vents

Cet atelier de trois jours a permis aux choristes et à la chef de chœur de la Chorale La rose des Vents de bénéficier de l'expertise de M. Pierre Barrette, membre de l'alliance des chorales du Québec. La formation comprenait un repas de bienvenue, des ateliers de toute sorte pour la chorale et le petit groupe envoi, un atelier de chant public et des formations spécifiques pour l'enseignante de musique de l'École des Grands-Vents et pour la chef de chœur de La Rose des Vents.

Santé communautaire globale

Le projet santé communautaire globale a permis à l'ACFSJ d'offrir deux activités sportives au printemps 2012 (yoga et Zumba - familial et pour adultes seulement). Le yoga accueillait régulièrement 25 participants, alors que la Zumba en accueillait entre 6 et 10 par session. Étant donné le succès des cours de yoga, l'ACFSJ a décidé d'inclure cette activité à sa programmation régulière et des cours de yoga ont également été donnés à l'automne et à l'hiver.

Le projet santé communautaire globale a aussi permis d'offrir un repas santé lors de la formation de la chorale La Rose des Vents et lors d'un dîner du Club des Débrouillards.

Programme d'accès communautaire et programme d'accès communautaire pour jeunes internes

Le programme d'accès communautaire permet à l'ACFSJ, depuis plusieurs années, d'avoir les connexions internet et les équipements nécessaires dans la bibliothèque, pour offrir un point de service internet à ses membres. Malgré que le montant de la contribution ait été diminué cette année, ce projet a permis l'entretien de ces équipements, l'achat de cartouches d'encre et de papeterie, ainsi que la prolongation des heures d'ouverture de la bibliothèque.

Le programme d'accès communautaire pour jeunes internes permet quant à lui d'obtenir les services d'un étudiant au centre de ressources. Ce projet nous a permis l'embauche d'un employé à temps partiel pour ce centre d'octobre 2012 à mars 2013.

Provincial Wellness Grant

Le projet a permis d'effectuer une étude sur les activités et programmes en lien avec la santé et/ou le bien-être à Saint-Jean, surtout dans le cadre des activités de l'ACFSJ. Cette étude a été réalisée sous forme de consultations publiques et d'un sondage. La coordonnatrice de projet a

ensuite rédigé un plan d'action sur les activités et programmes à ajouter à notre programmation annuelle dans les cinq prochaines années pour mieux répondre aux besoins des gens en matière de santé et de bien-être (tant au point de vue de la santé, qu'au niveau culturel, social, etc.) Les résultats du sondage et le plan d'action sont disponibles sur notre site web.

Nouveaux horizons pour les aînés

Les fonds octroyés par Nouveaux horizons pour les aînés ont permis la réalisation de deux projets intergénérationnels; la présentation d'une pièce de théâtre et la création d'un CD de contes.

La pièce de théâtre Le Petit Prince comprenait des acteurs de 3 générations différentes. La pièce a été présentée 6 fois aux écoles (salle comble) et 1 fois auprès du grand public pendant le Festival du Vent en novembre.

L'enregistrement de contes a été effectué par des aînés de la région et les effets sonores et le bruitage par les classes de l'École des Grands-Vents, dans le cadre des ateliers scolaires du Festival du Vent 2012. Le lancement du CD « il était une fois... la communauté francophone de Saint-Jean raconte pour les enfants », a été effectué en janvier 2013. LE CD a été distribué gratuitement dans les écoles francophones de la province et aux écoles d'immersion qui en ont fait la demande. Plus de 150 personnes de la communauté ont contribué au projet (voix, musique, effets sonores, etc.)

Centre de santé communautaire bilingue

2010-2011 a été la première année d'un projet de trois ans visant à mettre sur pied un centre de santé bilingue capable de répondre aux besoins de la population francophone locale en matière de santé primaire. Une étude de faisabilité a été publiée au mois de mars 2011. Elle a identifié l'objectif privilégié du projet comme étant la mise sur pied d'un centre de santé communautaire bilingue. Selon l'étude, le centre de santé accueillerait idéalement une infirmière praticienne et un médecin.

En 2011-2012, les activités entourant ce projet ont surtout été centrées sur la promotion du projet auprès des partenaires potentiels, la cueillette d'informations, le recensement des besoins de la communauté et la visite de centres de santé dans les provinces atlantiques. Après discussions avec la communauté et en s'inspirant du modèle de gestion utilisé par plusieurs cliniques dans les provinces atlantiques, l'ACFSJ a décidé de procéder, en 2012-2013, à l'embauche d'une agente de développement communautaire (secteur santé). Après quelques embuches rencontrées pendant le recrutement, une agente de développement communautaire a intégré l'équipe de l'ACFSJ en octobre 2012.

L'agente a travaillé principalement au développement de partenariats essentiels à la mise sur pied d'un centre de santé communautaire, à la sensibilisation des besoins de la communauté francophone en matière de santé auprès des organismes et groupes anglophones oeuvrant dans le domaine de la santé et à l'établissement d'activités et de programmes de santé auprès des différentes clientèles de la communauté francophone. Au total, trois ateliers ont été donnés

auprès des aînés, onze pour les élèves de l'École des Grands-Vents, un auprès des employés du centre et un pour la communauté en général.

Le financement de ce projet s'est terminé en mars 2013. La direction générale de l'ACFSJ et le coordonnateur du Réseau santé en français de TNL prévoient continuer les démarches entreprises par l'agente de développement communautaire, dont les rencontres avec Eastern Health. Ils essaient également de trouver de nouvelles sources de financement pour permettre de faire de ce projet une réalité.

L'étude de faisabilité, une présentation PowerPoint du projet et l'évaluation externe du projet sont disponibles sur notre site web.

Priorités et domaines d'intervention (2012-2013 et 2013-2014)

Identité culturelle

La programmation socioculturelle demeurera toujours le plus important domaine d'activités pour l'ACFSJ. Nous essayons, depuis plusieurs années, de présenter un bon équilibre entre les différents types d'activités (disciplines artistiques), entre les activités régulières et les activités spéciales et entre les artistes locaux et les invités. Le Festival du Vent, qui a eu lieu au mois de novembre, demeure notre activité la plus importante de l'année.

De plus, la communauté a exprimé le désir de voir en place plus d'activités familiales et d'activités pour les jeunes. Ainsi, nous avons essayé d'intégrer davantage les jeunes et les familles dans nos activités (par exemple : yoga et Zumba familial, soirée de l'Halloween, soirée de la Saint-Valentin, projets intergénérationnels, etc.) et la réponse du public s'est avérée très positive.

En 2013-2014, nous continuerons à essayer de produire une programmation socioculturelle de qualité qui répondra aux besoins de la communauté.

Gestion du Centre des Grands-Vents

L'ACFSJ travaille de concert avec le Conseil scolaire francophone provincial et les partenaires communautaires pour assurer la bonne gestion du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents.

Les faits marquants de 2012-2013 : l'arrivée des modulaires pour l'École des Grands-Vents et l'agrandissement de la garderie. Malgré le fait que le nombre d'élèves augmente sans cesse à l'École des Grands-Vents et que l'agrandissement de la garderie ne permettra pas de vider la liste d'attente, ces deux événements s'avèrent tout de même un grand soulagement temporaire.

En 2013-2014, l'ACFSJ continuera de travailler avec le Conseil scolaire francophone provincial et les partenaires communautaires pour assurer la bonne gestion du centre.

Santé

Depuis les dernières années, nous cherchons à donner une plus grande place, dans notre programmation, aux activités récréatives. Cette année, grâce à l'étude et au plan d'action réalisés dans le cadre du projet du Provincial Wellness Grant, nous avons pu mieux cibler les besoins de la communauté en matière de santé et de bien-être.

En 2013-2014, l'ACFSJ continuera ses efforts et tentera d'intégrer une variété d'activités à sa programmation, qui ont été demandées par vous, membres de la communauté, en plus de poursuivre ses efforts pour l'établissement d'un centre de santé communautaire bilingue.

Éducation

Les cours de français, qui ont débuté il y a quelques années en tant que projet spécial, s'autofinancent et accueillent désormais plus de 75 participants chaque année.

Le Club du samedi, financé par le ministère de l'Éducation, rassemble en moyenne 25 jeunes de 5 à 14 ans, par session, pour participer à des activités éducatives et amusantes.

De plus, l'ACFSJ ne manque aucune occasion de participer ou d'organiser à des activités pour les jeunes des écoles francophones et d'immersion de Saint-Jean (par exemple : ateliers scolaires lors du Festival du Vent, ateliers scolaires sur la santé, etc.)

Nous souhaitons, en 2013-2014, poursuivre les activités déjà en place et, si possible, en offrir de nouvelles. L'année est déjà bien commencée avec la venue de la tournée du cinéma québécois, qui a permis d'offrir des ateliers éducatifs sur l'univers du cinéma aux élèves de l'école.

Projets spéciaux

En plus des activités déjà en cours, l'ACFSJ a déjà quelques projets spéciaux prévus pour 2013-2014, dont, entre autres : le Festival du Vent 2013 et une série d'activités pour le Club des Débrouillards.

Ressources humaines au 31 mars 2013

Principaux employés et fournisseurs

- Karine Gaudreau, Directrice générale
- Manon Laverrière, Coordinatrice du Centre des Grands-Vents
- Alix Pincivy, Responsable de projet - Sondage et plan d'action
- Michelle Whelan, Responsable de projet - Centre de santé communautaire bilingue
- Joshua Hudson, Stagiaire à la bibliothèque
- Camilla Stoodley, Coordinatrice des services éducatifs
- Claire Wilkshire, Directrice de la chorale «La Rose des Vents»

Conseil d'administration

Nom	Titre	Année d'élection	Fin de mandat
Rose Verge	Présidente	2011	2013
Cyrilda Poirier	Vice-Présidente	2012	2014
Reine Conway	Trésorière	2011	2013
Danielle Morin	Secrétaire	2011	2013
Nathalie Djan-Chékar	Conseillère	2012	2014
Colin Dean Barnes	Conseiller	2012	2014

Mot de la présidente

2012-2013, une autre année bien remplie!

Nos remerciements à nos partenaires, dont Patrimoine Canadien, le Bureau des services en français, les ministères de la Santé et de l'Éducation, la ville de St-John's, le Conseil scolaire francophone provincial, ainsi qu'à tous les autres organismes, départements et groupes qui apportent un appui constant à notre vitalité communautaire.

Je termine mon mandat aujourd'hui et je tiens à remercier tous les membres ayant siégé au conseil d'administration depuis 2006. Le respect et le professionnalisme de ces individus ont fait de ces rencontres un plaisir et non une corvée pour moi.

Merci à la direction de l'association : Claire Wilkshire, première directrice sous mes règnes; Steven Watt qui, pendant 5 ans, a rétabli la stabilité au sein de l'organisation; et à Karine Gaudreau, qui a fait preuve de leadership lors de ces deux dernières années.

Merci également aux membres de l'équipe : Manon Laverrière, à la gestion du centre, Rose Kolli, remplacée par Adrienne Pratt, en tant qu'adjointe administrative. Assurer la continuité dans une équipe représente des défis, mais il existe toujours une solution.

En juin 2012, rien ne laissait prévoir que j'arriverais à une croisée des chemins... Le décès de mon partenaire en juillet m'a menée à une longue réflexion et j'ai pris une décision : je retournerai aux sources pour les années futures.

C'est avec un cœur lourd que je laisse la communauté francophone de Saint-Jean, où j'ai connu des années merveilleuses grâce à vous tous, rencontrés sur mon chemin. Cette province m'a marquée et j'en garderai des souvenirs très précieux.

Je souhaite longue vie à la communauté grandissante. Que les beaux projets deviennent réalité.

À vous tous, membres et ami(e)s, bonne route...

Rose Verge
Présidente

Mot de la direction générale

Il y a deux ans, j'entrais en poste avec beaucoup d'enthousiasme, des idées plein la tête et que des projets pour l'association. Incroyable... déjà deux ans se sont écoulés et je n'ai pas vu le temps passer... Et il est déjà temps de vous dire au revoir.

Je tiens à remercier le Conseil d'administration qui a témoigné d'une grande confiance en mes idées et mes capacités depuis mon entrée en poste. Votre appui et votre soutien m'ont permis de réaliser mes objectifs et de mener à terme des projets qui me tenaient à coeur.

Je suis fier de ce que l'Association communautaire francophone de Saint-Jean a accompli en 2012-2013. Les succès de cette année, nous les devons à une équipe dynamique, et je m'en voudrais de passer sous silence le merveilleux travail accompli par Manon Laverrière, la coordonnatrice du Centre des Grands-Vents et celui de Rose Kolli, qui était notre adjointe administrative jusqu'au mois de février. Avec une équipe fiable et déterminée, on peut réaliser de grandes choses.

Je tiens également à adresser un merci tout spécial aux organismes francophones provinciaux et régionaux qui oeuvrent en étroite collaboration avec l'ACFSJ.

Mes remerciements s'étendent à vous, membres de la communauté francophone de Saint-Jean puisque sans vous, l'ACFSJ ne serait rien. Votre participation aux événements est primordiale, votre implication essentielle et votre rétroaction, des plus importantes. Mes remerciements s'adressent tout spécialement à nos bénévoles, qui donnent temps et énergie pour faire vivre notre organisme.

De plus, je tiens à souligner la contribution de ceux qui ont pris le temps de nous faire part de leurs commentaires en lien avec notre programmation et nos activités. Sans ceux-ci, il serait très difficile d'offrir une programmation à la hauteur des attentes de la communauté.

C'est grâce à vous tous si l'ACFSJ entame l'année 2013-2014 sur une note positive et réjouissante.

En terminant, je tiens à souhaiter la bienvenue à Adrienne Pratt, nouvelle directrice générale de l'ACFSJ et je pars confiante, car je suis convaincue que l'ACFSJ sera entre de bonnes mains.

Karine Gaudreau
Directrice générale

Année 2012-2013
États financiers

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.

États Financiers
(Non vérifiés)
31 mars 2013

Contenu

Rapport de mission d'examen	<u>Page</u>
États financiers	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net	3
État des revenus et dépenses - programmation régulière	4
État des revenus et dépenses - activités spéciales	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7-8



Suite 202, 39 Commonwealth Ave.
 Mount Pearl, NL A1N 1W7
 Tel: 709-364-7300 Fax: 709-364-7731
 Partners: Debra J. Feltham, FCGA
 Renee Attwood, CGA

Rapport de mission d'examen

Au conseil d'administration de L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.

Nous avons procédé à l'examen des états de la situation financière de L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc. au 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1 avril 2011 ainsi que des états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie d'exercices terminés le 31 mars 2013 et 31 mars 2012. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, en procédures analytiques et en entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas une audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables pur les organismes sans but lucratif du Canada.

Feltham Attwood
 Des comptables généraux accrédités

Mount Pearl, Terre-Neuve-et-Labrador
 22 mai 2013



L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 (Non vérifiés)
 Au 31 mars 2013

	Mars 2013	Mars 2012	Avril 2011
ACTIF			
Encaisse	29,453 \$	24,920 \$	17,693 \$
Débiteurs	5,971	8,972	19,751
TVH à recevoir	4,335	11,523	6,302
Frais payés d'avance	4,971	6,302	3,574
	44,730 \$	51,717 \$	47,320 \$
PASSIF			
Créditeurs et frais courus	25,850 \$	28,830 \$	18,965 \$
Revenu reporté	3,133	1,203	4,591
	28,983	30,033	23,556
ACTIF NET			
Surplus (déficit)	15,747	21,684	23,764
	44,730 \$	51,717 \$	47,320 \$

Au nom du Conseil d'administration:

_____ Présidente

_____ Trésorière

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers

/

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 (Non vérifiés)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Non affectés	2013	2012
Solde au début de l'exercice	21,684 \$	21,684 \$	23,764 \$
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(5,937)	(5,937)	(2,080)
Solde à la fin de l'exercice	15,747 \$	15,747 \$	21,684 \$

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 (Non vérifiés)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
Revenus		
Programmation régulière (Page 4)	254,343 \$	268,093 \$
Activités spéciales (Page 5)	129,777	87,548
	384,120	355,641
Diminution du revenu reporté (Page 5)	1,203	4,591
Changement (augmentation) du revenu reporté (Page 4 & 5)	(3,133)	(1,203)
	382,190	359,029
Dépenses		
Programmation régulière (Page 4)	259,327	270,188
Activités spéciales (Page 5)	128,800	90,921
	388,127	361,109
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(5,937)\$	(2,080)\$

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES - PROGRAMMATION RÉGULIÈRE
 (Non vérifiés)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
Revenus		
Patrimoine canadien (Programmation annuelle)	101,000 \$	101,000 \$
Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador	75,000	75,000
Jeunesse Canada au Travail	5,241	6,039
Cotisations	4,326	3,463
Locations externes	16,046	24,502
Conciergerie du Centre	-	17,059
Frais de service (Activités spéciales)	14,445	10,826
Frais de participation	29,095	19,373
Autres	9,190	10,831
	254,343	268,093
(Augmentation) du revenu reporté	(950)	-
	253,393	268,093
Dépenses		
Salaires, charges sociales et honoraires	187,782	193,333
Formation	714	-
Nettoyage	593	748
Publicité	6,121	7,566
Déplacements	7,039	5,586
Livres et disques	2,502	1,715
Cotisations externes	1,055	1,018
Équipement de bureau et impression	4,591	6,895
Frais d'assurance	2,581	2,844
Frais bancaires	2,913	2,542
Frais professionnels	2,047	-
Frais de vérification	5,512	5,964
Taxes municipales	1,402	1,404
Télécommunication	3,579	3,846
Programmation culturelle	7,297	10,850
Hospitalité	2,591	4,281
Loyer	8,045	8,712
Cachet d'artiste	8,612	7,937
Autres	4,351	4,947
	259,327	270,188
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	(5,934)\$	(2,095)\$

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES - ACTIVITÉS SPÉCIALES
 (Non vérifiés)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
Revenus		
Frais de participation (Club du samedi)	4,590 \$	4,740 \$
Frais de participation (Autres)	3,235	994
SSF/Santé Canada (Clinique bilingue)	47,000	47,000
Gouvernement du Canada	25,000	-
Gouvernement du Terre-Neuve et Labrador	17,000	-
Programme d'Accès Communautaire	1,500	4,975
Projets de langues officielles en éducation	12,000	12,000
Patrimoine canadien (Projets spéciaux)	6,700	5,800
Ville de Saint-Jean	1,000	1,000
Conseil des arts du Canada	-	2,600
Appui aux projets spéciaux (programmation)	-	3,688
Autres	11,752	4,751
	129,777	87,548
Diminution du revenu reporté	1,203	4,591
(Augmentation) du revenu reporté	(2,183)	(1,203)
	128,797	90,936
Dépenses		
Salaires, charges sociales et honoraires	58,331	34,702
Équipement de bureau	3,956	3,687
Livres et disques	1,750	-
Artiste et musique	24,698	8,045
Publicité	5,852	9,311
Déplacements	4,040	11,290
Frais d'administration	9,106	8,070
Frais d'entretien	2,330	2,500
Autres	18,737	13,316
	128,800	90,921
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(3)\$	15 \$

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 (Non vérifiés)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
Activités d'exploitation		
Encaisse reçue des agences de financement et autres sources	385,192 \$	369,807 \$
Encaisse payée aux fournisseurs et aux employé(e)s	(380,659)	(362,580)
(Diminution) augmentation d'espèces et quasi-espèces pendant l'exercice	4,533	7,227
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	24,920	17,693
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	29,453 \$	24,920 \$

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
Notes afférentes aux États financiers
(Non vérifiés)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

Statut légal

Le but de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc. est d'inspirer et de soutenir le développement et l'action de la communauté francophone de Saint-Jean. En tant qu'organisme sans but lucratif, l'organisme est exempt d'impôt selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

1. Résumé des principales méthodes comptables

Conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été établis conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui touchent les montants présentés au titre des actifs et des passifs, les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les éléments d'estimation importants comprennent la provision pour créances douteuses, les durées d'utilisation estimatives des immobilisations corporelles, la dépréciation d'actifs à long terme, et les charges à payer.

Immobilisations

Les achats d'équipements sont comptabilisés aux dépenses dans l'année d'acquisition.

Frais d'administration

Les frais d'administration et les frais d'entretien sont chargés aux projets et les revenus de ces frais sont inclus dans le fonctionnement.

Revenus

Conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif, les états financiers et la comptabilisation des revenus ont été préparés selon la méthode de comptabilisation d'usage. Cette méthode prescrit que toute contribution sera comptabilisée comme revenu au moment où elle est reçue ou due, à moins que les contributions ne soient assujetties à des restrictions externes. Les contributions avec des restrictions externes qui se rattachent à des dépenses futures sont comptabilisées comme des contributions reportées qui passeront dans les comptes de revenu au moment où les coûts sont encourus.

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
Notes afférentes aux États financiers
(Non vérifiés)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

2. Adoption des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL)

Depuis le 1er avril 2012, l'organisme applique les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada. Précédemment, les états financiers étaient établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada décrits dans la Partie V – Normes comptables en vigueur avant le basculement du Manuel de l'ICCA – Comptabilité. Lors de l'adoption des NCOSBL, un organisme peut choisir de façon sélective certaines exemptions et aussi choisir des méthodes comptables qui diffèrent de celles utilisées dans les états financiers présentés précédemment. Cela peut nécessiter des ajustements du solde d'ouverture de l'actif net à la date de transition, laquelle correspond au premier jour de la période pour laquelle des informations comparatives sont présentées. Bien que l'organisme n'ait fait aucun changement aux états financiers qu'il avait présentés précédemment, un état de la situation financière d'ouverture à la date de transition a été présenté conformément aux exigences.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc. se composent de l'encaisse, débiteurs, créditeurs et frais courus. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas sujet à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés provenant de ces instruments financiers. La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'avis contraire.

4. Informations comptables

Les états financiers de 2012 ont été reclassés pour adopter la présentation des états financiers au 31 mars 2013.

Année 2013-2014

Prévisions budgétaires (fonctionnement)

Ne comprends pas les revenus et les dépenses associés aux projets spéciaux.

REVENUS	
PCH (Fonctionnement)	101 000 \$
Éducation TNL (Entente Canada-TNL)	75 000 \$
Locations externes	20 000 \$
Frais de service et de nettoyage	10 000 \$
Jeunesse Canada au travail	5 500 \$
Hospitalité	3 000 \$
Divers	2 000 \$
Cotisations	4 000 \$
Total revenus	220 500 \$
DÉPENSES	
Ressources humaines	
Masse salariale	143 000 \$
Charges sociales	24 100 \$
Sous-total ressources humaines	167 100 \$
Administration	
Loyer	9 560 \$
Vérification financière	5 000 \$
Publicité et impression	3 000 \$
Télécommunications	3 500 \$
Assurances	3 000 \$
Hospitalité	2 500 \$
Équipement de bureau	2 300 \$
Frais bancaires et intérêts	2 400 \$
Cotisations et représentations	2 000 \$
Taxes	1 500 \$
Divers	2 000 \$
Poste et livraison	600 \$
Nettoyage (Buanderie)	540 \$
Sous-total administration	37 900 \$
Programmation socio-culturelle et récréative (déficit généré par l'activité: total des dépenses – frais de participation)	
Spectacle mars	2 500 \$
Spectacle printemps	3 000 \$
Chorale	4 000 \$
Équipement du Centre	1 000 \$
Spectacle automne	1 000 \$
Souper de Noël	1 500 \$
Activités récréatives	1 500 \$
Cinéma et livres	1 000 \$
Sous-total programmation culturelle	15 500 \$
Grand total dépenses	220 500 \$

Statuts et règlements

L'Assemblée générale annuelle a recommandé l'an dernier la révision complète des Statuts et règlements de l'ACFSJ. Voici la nouvelle version proposée.



Statuts et règlements de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean

Révisés le 13 juin 2013 à Saint-Jean, Terre-Neuve et Labrador

Table des matières

Statuts et règlements de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean.....	1
Table des matières.....	2
Statuts.....	3
1. Raison sociale.....	3
2. Siège social.....	3
3. Langue d'usage.....	3
4. Mission.....	3
5. Vision.....	3
6. Objets.....	3
7. Dissolution.....	3
8. Pouvoirs.....	4
Composition.....	4
9. Membres.....	4
10. Retrait.....	5
11. Révocation.....	5
12. Cotisation.....	5
Assemblée générale.....	5
13. Composition.....	5
14. Convocation.....	5
15. Ordre du jour.....	5
16. Quorum et vote.....	5
17. Assemblée générale spéciale.....	5
Conseil d'administration.....	6
18. Composition.....	6
19. Éligibilité.....	6
20. Mandat.....	6
21. Pouvoirs.....	6
22. Élection et mandat des officiers.....	6
23. Vacances.....	6
24. Révocation.....	7
25. Réunions.....	7
26. Quorum.....	7
27. Rémunération et indemnisation.....	7
Rôles et pouvoirs des officiers.....	8
28. Présidence.....	8
29. Vice-présidence.....	8
30. Trésorier.....	8
31. Secrétaire.....	8
Dispositions finales.....	8
32. Exercice financier.....	8
33. Signataires.....	9
34. Amendement.....	9
35. Procédures d'assemblée.....	9
36. Entrée en vigueur.....	9

Statuts

1. *Raison sociale*

Cette association sans but lucratif est connue sous le nom de « L'Association communautaire francophone de Saint-Jean », ci-après appelée l'Association, en vertu des lettres patentes émises par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador le 4 novembre 2003.

2. *Siège social*

L'Association a son siège social dans la ville de Saint-Jean, province de Terre-Neuve-et-Labrador.

3. *Langue d'usage*

La langue d'usage de l'Association est la langue française :

- a. toutes les réunions et les assemblées officielles de l'Association se déroulent en français ;
- b. les membres du conseil d'administration doivent participer aux discussions dans la langue française ; et
- c. tous les actes officiels de l'Association sont produits en français.

4. *Mission*

L'Association a pour mission d'inspirer et soutenir le développement et l'action de la communauté francophone de Saint-Jean par le biais du centre scolaire et communautaire.

5. *Vision*

Que le centre scolaire et communautaire de Saint-Jean soit le lieu privilégié pour le développement et l'action de la communauté francophone.

6. *Objets*

Les objets de l'Association sont de :

- a. planifier, administrer et coordonner le développement global de la communauté francophone de Saint-Jean et ses environs ;
- b. faire la promotion de la communauté francophone de Saint-Jean et ses environs ;
- c. gérer les installations physiques et l'équipement nécessaire à la mise en oeuvre des objets décrits aux paragraphes a) et b) ; et
- d. administrer les subventions et les fonds reçus de diverses sources incluant les revenus générés par la location et l'utilisation des installations et autres revenus reliés au fonctionnement général de l'organisation et à la programmation.

7. *Dissolution*

Il est expressément convenu qu'en cas de dissolution de l'Association par une résolution adoptée par les deux tiers des membres lors d'une assemblée générale, tous les biens qui restent après paiement des dettes sont attribués d'abord à l'organisme de relève, puis à des organismes de la province de Terre-Neuve-et-Labrador qui ont un mandat de bienfaisance ou qui servent la communauté.

8. *Pouvoirs*

L'Association possède tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, par ses lettres patentes et par l'assemblée générale.

Composition

9. *Membres*

Tous les membres, peu importe leur catégorie, doivent être intéressés par le développement de la francophonie à Saint-Jean, souscrire à la vision, la mission et les objets de l'Association et payer leur cotisation annuelle. L'Association a trois différentes catégories de membres. Une personne ne peut être membre que d'une catégorie à la fois.

a. *Membres ordinaires*

I. *Admissibilité*

Les membres ordinaires sont des individus qui :

- i. sont francophones ou peuvent s'exprimer en français ;
- ii. résident dans la région de Saint-Jean ;

II. *Droits et privilèges*

Les membres ordinaires disposent chacun d'un droit de vote aux assemblées générales, paient leur cotisation au tarif du membre individuel et sont, sous réserve des dispositions pertinentes, éligibles au conseil d'administration de l'Association.

III. *Droit de vote*

Pour avoir le droit de vote à une assemblée, un membre doit être âgé de 13 ans ou plus.

b. *Membres associés*

I. *Admissibilité*

Les membres individuels sont des individus qui répondent aux critères généraux, mais qui ne peuvent s'exprimer en français.

II. *Droits et privilèges*

Les membres associés ont le droit d'être présents aux assemblées générales, mais ne disposent pas du droit de vote, paient leur cotisation au tarif du membre associé et ne sont pas éligibles au conseil d'administration de l'Association.

c. *Membres familiaux*

I. *Admissibilité*

Les membres familiaux sont :

- i. les membres d'une même famille (parents et enfants de moins de 19 ans) qui font le choix de devenir membres familiaux et
- ii. des résidents de la région de Saint-Jean.

II. *Droits et privilèges*

Les membres familiaux ont le droit d'être présents aux assemblées générales, mais doivent désigner un maximum de 3 délégués qui détiennent chacun un droit de vote. Les délégués, sous réserve des dispositions pertinentes, sont éligibles au conseil d'administration alors que les autres membres familiaux ne le sont pas. Les membres familiaux ne paient qu'une cotisation par membre (famille), au tarif du membre familial.

III. *Délégués*

Les délégués aux assemblées générales d'un membre familial doivent être âgés de 13 ans ou plus et doivent pouvoir s'exprimer en français.

10. Retrait

Un membre peut se retirer de l'Association en signifiant son désir de se retirer par écrit à la présidence du conseil d'administration. Le retrait est effectif au moment de la réception de la lettre par la présidence.

11. Révocation

Un membre peut perdre sa qualité de membre si le deux tiers des membres présents en assemblée générale adoptent une résolution en ce sens, après avoir donné une opportunité raisonnable au membre de faire une présentation sur la question.

12. Cotisation

La cotisation est fixée par l'assemblée générale annuelle de l'Association. Elle est payable une fois par an.

Assemblée générale

13. Composition

L'Assemblée générale annuelle est composée des membres votants, soit les membres individuels et les délégués des membres familiaux et des membres observateurs, soit les membres associés et les autres membres familiaux.

14. Convocation

- a. L'assemblée générale est convoquée par une résolution ordinaire du conseil d'administration ou par une demande de 10 membres et délégués ayant le droit de vote à l'assemblée.
- b. Un avis de convocation doit être envoyé aux membres et diffusé au public au moins 15 jours civils avant l'ouverture de l'assemblée.
- c. L'avis doit comprendre le lieu, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée.

15. Ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée doit traiter des points suivants : vérification du quorum, réception du rapport de la présidence, réception du rapport de la direction générale, adoption du rapport annuel, adoption des états financiers, adoption du budget, nomination de la firme comptable, adoption de la cotisation annuelle et élection des administrateurs et de la présidence. D'autres affaires peuvent également être traitées à l'assemblée.

16. Quorum et vote

- a. Le quorum de toute assemblée générale est de 20 membres et délégués ayant le droit de vote.
- b. Le vote s'effectue à main levée, à moins que 2 délégués ne demandent le scrutin secret.
- c. Les élections s'effectuent toujours par scrutin secret.
- d. Les résolutions ordinaires sont adoptées à la majorité simple.
- e. Les résolutions extraordinaires sont adoptées à une majorité des deux tiers.
- f. En cas d'égalité, la présidence d'assemblée dispose d'une voix prépondérante.

17. Assemblée générale spéciale

En cas de besoin, une assemblée générale spéciale peut être convoquée par le conseil d'administration ou par 10 membres ou délégués ayant le droit de vote à une

assemblée. L'assemblée générale spéciale est soumise aux mêmes procédures qu'une assemblée générale annuelle, mais elle doit avoir un seul point de discussion à l'ordre du jour.

Conseil d'administration

18. Composition

Le conseil d'administration est composé de 6 membres : une présidence et cinq administrateurs.

19. Éligibilité

Toute personne éligible en vertu de sa qualité de membre, ayant 19 ans ou plus, n'ayant pas été déclaré incapable par un tribunal et n'ayant pas le statut de failli peut être élue au conseil d'administration. Les directions générales et coordonnateurs des organismes scolaires et communautaires du Centre des Grands-Vents ne sont pas éligibles.

20. Mandat

Le mandat des administrateurs et de la présidence est de 2 ans. La présidence et 2 administrateurs sont élus lors des années impaires et les 3 autres administrateurs sont élus lors des années paires.

21. Pouvoirs

Le conseil d'administration :

- a. assure la gouvernance de l'Association et supervise sa gestion ;
- b. exécute les décisions des assemblées générales ;
- c. délibère sur toute question portée à l'ordre du jour ; et
- d. accomplit tous les actes prévus par les règlements ou la loi, notamment la nomination de la direction générale, l'établissement de comités, la préparation des états financiers et la soumission de rapports d'activités à l'assemblée générale annuelle.

22. Élection et mandat des officiers

- a. En plus de la présidence, le conseil d'administration comprend 3 autres officiers : la vice-présidence, le trésorier et le secrétaire.
- b. Les trois officiers autres que la présidence sont élus parmi les administrateurs par le conseil d'administration lors de sa première rencontre suivant l'assemblée générale annuelle.
- c. Le mandat des officiers est de la même durée que le mandat de l'administrateur qui est élu officier.

23. Vacances

- a. Le conseil d'administration peut nommer un maximum de 2 membres éligibles de l'Association pour combler des vacances qui surviendraient en cours de mandat.
- b. Si plus de 2 vacances surviennent en cours de mandat, une assemblée générale spéciale doit être convoquée pour procéder à l'élection de nouveaux administrateurs.
- c. Si la présidence devient vacante en cours de mandat, la vice-présidence assume ses fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante.

24. Révocation

Le mandat d'un administrateur ou de la présidence peut être révoqué par une résolution ordinaire d'une assemblée générale annuelle ou spéciale. Les administrateurs et la présidence visés par une résolution de révocation doivent avoir l'opportunité de faire une présentation sur cette question à l'assemblée.

25. Réunions

- a. Le conseil d'administration se réunit de façon régulière aux 2 mois. Le lieu et la date des réunions sont fixés par résolution du conseil d'administration.
- b. Une réunion qui n'a pas été fixée par résolution du conseil d'administration peut être convoquée à la demande de la présidence ou de trois autres administrateurs.
- c. Un avis de convocation comprenant la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion doit être envoyé aux administrateurs et à la présidence au moins 10 jours avant la réunion.
- d. En cas d'égalité des voix lors d'un vote, la présidence a un vote prépondérant.

26. Quorum

Le quorum d'une réunion du conseil d'administration est la présidence et trois autres administrateurs.

27. Rémunération et indemnisation

a. Rémunération

Les membres du CA ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation normale. Ils ont droit au remboursement de dépenses raisonnables qu'ils engagent dans l'exercice régulier de leurs fonctions.

b. Limitation de la responsabilité

Les membres du CA doivent, dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs fonctions, agir avec intégrité et de bonne foi dans l'intérêt de l'Association et avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne prudente et raisonnable placée dans des circonstances semblables. Sous réserve de ce qui précède, un membre du CA n'est pas responsable des omissions, des fautes et des actes commis par un autre membre du CA ; n'est pas responsable des pertes et des dommages subis par l'Association ou des frais engagés par elle en raison de l'insuffisance ou du vice d'un titre portant sur un bien acquis pour le compte de l'Association ; n'est pas responsable des pertes et des dommages découlant de la faillite, de l'insolvabilité ou des délits d'une personne dépositaire d'une partie des fonds des valeurs mobilières ou des autres biens de l'Association ; n'est pas responsable des pertes découlant d'une erreur de jugement ou d'inattention de sa part ni n'est responsable des pertes, dommages ou des événements malheureux qui surviennent dans l'exercice de ses fonctions. Cependant, le présent article ne libère pas les membres du CA de l'obligation d'agir conformément à la loi et à ses règlements d'application ni des responsabilités qui en découlent.

c. Indemnisation

Sous réserve des dispositions de la loi, l'Association indemnise de tous les frais et débours normaux (y compris les sommes versées pour le règlement d'une instance ou pour l'exécution d'un jugement et les sommes engagées au cours d'une instance

civile, pénale ou administrative à laquelle elles étaient parties en cette qualité) les membres du CA et celles qui, à sa demande, agissant ou ont agi en cette qualité pour une personne morale dont elle est actionnaire ou créancière, ainsi que les personnes héritières et ayant droits à condition que celles-ci ; a) aient agi avec intégrité et de bonne foi dans l'intérêt de l'Association ; b) dans le cas d'instances pénales ou administratives donnant lieu au versement d'une amende, aient eu de bonnes raisons de croire que leur conduite était conforme à la loi. L'Association doit également indemniser ces personnes dans les autres cas où la loi ou le droit l'exige ou le permet. Le présent n'empêche pas une personne de réclamer une indemnité distincte de celle à laquelle elle a droit sous le régime du présent règlement.

Rôles et pouvoirs des officiers

28. Présidence

La présidence de l'Association :

- a. est élue par l'assemblée générale annuelle ;
- b. participe, avec droit de parole et droit de vote, aux rencontres du conseil d'administration ;
- c. est sa porte-parole officielle ;
- d. est principale responsable du bon fonctionnement du conseil d'administration et de l'exécution de ses tâches ; et
- e. a toute autre responsabilité que lui délègue le conseil d'administration.

29. Vice-présidence

La vice-présidence :

- a. est élue par le conseil d'administration ;
- b. remplit les fonctions de la présidence en son absence ;
- c. appuie la présidence dans ses fonctions ; et
- d. a toute autre responsabilité que lui délègue le conseil d'administration.

30. Trésorier

Le trésorier :

- a. est élu par le conseil d'administration ;
- b. est le principal responsable de la saine gestion financière de l'Association ;
- c. est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ;
et
- d. a toute autre responsabilité que lui délègue le conseil d'administration.

31. Secrétaire

Le secrétaire :

- a. est élu par le conseil d'administration ;
- b. est responsable de la préparation et de la conformité des procès-verbaux des réunions de l'Association ; et
- c. a toute autre responsabilité que lui délègue le conseil d'administration.

Dispositions finales

32. Exercice financier

- a. L'exercice financier de l'Association est du 1er avril au 31 mars.

- b. Dépenses non autorisées : toute dépense non autorisée par le budget et non autorisée par le CA entraîne la responsabilité personnelle de celui ou celle qui l'a faite ou permise.

33. Signataires

La présidence, la vice-présidence, le trésorier, le secrétaire et la direction générale sont les signataires autorisés de l'Association. Si les contraintes géographiques l'obligent, une autre personne peut être désignée par le CA comme signataire autorisé.

34. Amendement

Les statuts de l'Association ne peuvent être modifiés que par une résolution à une assemblée générale adoptée par les deux tiers des membres présents. Toute proposition de modification aux statuts et règlements de l'Association doit être distribuée à tous les membres de l'Association au moins 15 jours civils avant la date de l'assemblée générale où ladite proposition sera prise en considération.

35. Procédures d'assemblée

Les procédures d'assemblée en vigueur sont celles de la dernière édition du Code Morin, sous réserve de toute disposition contraire des Statuts et règlements.

36. Entrée en vigueur

Les présents Statuts et règlements généraux sont les seuls en existence pour l'Association communautaire francophone de Saint-Jean. Ils ont été amendés le 13 juin 2013 à Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador.

Présidence

Secrétaire
